

220C2893
FR0011027135-FS0857

5 août 2020

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

PATRIMOINE ET COMMERCE

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 4 août 2020, la société Duval Investissement & Participations¹ (123 rue du château, 92100 Boulogne Billancourt) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 31 juillet 2020, le seuil de 10% de droits de vote de la société PATRIMOINE ET COMMERCE et détenir individuellement 1 334 116 actions PATRIMOINE ET COMMERCE représentant 2 557 130 droits de vote, soit 8,99% du capital et 10,11% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte de l'exercice de l'option pour le paiement du dividende en actions PATRIMOINE ET COMMERCE par la société Duval Investissements & Participations.

À cette occasion, le groupe familial Eric Duval n'a franchi aucun seuil et détient indirectement, par l'intermédiaire des sociétés contrôlées par la famille Duval, 3 826 669 actions PATRIMOINE ET COMMERCE représentant 7 232 332 droits de vote, soit 25,80% du capital et 28,58% des droits de vote de cette société¹, réparti comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Duval Investissements & Participations ¹	1 334 116	8,99	2 557 130	10,11
Alizés Invest ³	935 498	6,31	1 793 090	7,09
Duval Participations ⁴	1 364 447	9,20	2 537 302	10,03
Duval Gestion ⁵	64 303	0,43	123 251	0,49
Groupe Duval ⁶	117 591	0,79	210 844	0,83
Eric Duval	1	ns	2	ns
Louis-Victor Duval	3 571	0,02	3 571	0,01
Marie-Dominique Duval	7 142	0,05	7 142	0,03
Total famille Eric Duval	3 826 669	25,80	7 232 332	28,58

¹ Société à responsabilité limitée contrôlée par la société par actions simplifiée Groupe Duval, elle-même contrôlée par M. Eric Duval et ses enfants.

² Sur la base d'un capital composé de 14 833 853 actions représentant 25 302 277 droits de vote.

³ Contrôlée par la société à responsabilité limitée Duval Investissement & Participations.

⁴ Contrôlée par la société Groupe Duval.

⁵ Contrôlée par M. Eric Duval.

⁶ Contrôlée par M. Eric Duval et ses enfants.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Le groupe familial Eric Duval déclare :

- le franchissement par Duval Investissements & Participations du seuil légal de 10% des droits de vote de PATRIMOINE ET COMMERCE résulte de l'émission d'actions nouvelles résultant de l'option pour le paiement en actions du dividende versé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019. [...]
- Duval Investissements & Participations est contrôlée, directement ou indirectement, par M. Eric Duval et/ou ses enfants (famille Eric Duval) ;
- la famille Eric Duval envisage de poursuivre l'acquisition d'actions PATRIMOINE ET COMMERCE ;
- compte tenu de sa forme de société en commandite par actions, en application des dispositions du code de commerce et de ses statuts, les membres de la gérance sont désignés et révoqués par les seuls associés commandités de PATRIMOINE ET COMMERCE. PATRIMOINE ET COMMERCE a pour associé commandité unique la SAS Duval Gestion, contrôlée par M. Eric Duval ;
- la famille Eric Duval n'a pas l'intention de modifier la stratégie de PATRIMOINE ET COMMERCE et en particulier n'a pas l'intention de mettre en œuvre une des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF vis-à-vis de PATRIMOINE ET COMMERCE ;
- la famille Eric Duval ne détient aucun des instruments financiers ou accords mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- la famille Eric Duval n'a pas conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de PATRIMOINE ET COMMERCE ;
- la gérance est déjà composée de M. Eric Duval, de Mme Pauline Duval et de Duval Gestion SAS et il n'est pas envisagé de proposer de modification de celle-ci. »
